



Bonjour,

La crise sanitaire actuelle engendre des difficultés pour chacun d'entre nous.

L'activité de notre structure dépend en grande partie des cotisations qui nous permettent entre autre le paiement des salaires des entraineurs.

A ce jour, les entraineurs sont au chômage partiel mais nous n'avons pas touché les aides de l'état relatives à ce dispositif exceptionnel.

Comme l'a rappelé la Fédération Française de Gymnastique dans un courrier qu'elle nous a adressé le 22 avril dernier (courrier en pièce jointe), la cotisation représente la participation des adhérents au fonctionnement de l'association. En conséquence, un adhérent qui cotise n'achète pas un droit de pratiquer la gymnastique mais contribue à un projet associatif global, qui lui permet notamment de participer aux assemblées générales ou encore d'être électeur et éligible aux instances dirigeantes de l'association. Dès lors, le paiement d'une cotisation ne constitue pas une avance sur des prestations déterminées qui seraient dues par le club.

Nous allons réfléchir à une faisabilité ou non d'un geste en faveur des adhérents sans mettre en danger la pérennité du club et sa situation financière.

Dès qu'une décision sera prise, vous en serez informé.

Certain de votre compréhension, cordialement

Le bureau